

Décharge 2014: Fondation européenne pour la formation (ETF)

2015/2173(DEC) - 28/04/2016 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à la Fondation européenne pour la formation (ETF) pour l'exercice 2014.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2016/1552 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de la Fondation européenne pour la formation pour l'exercice 2014.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge à la directrice de la Fondation européenne pour la formation sur l'exécution du budget de la Fondation pour l'exercice 2014.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 28 avril 2016 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 28 avril 2016).

Parmi les principales observations faites par le Parlement dans la résolution accompagnant la décision de décharge, ce dernier souligne que la Fondation intervient dans un environnement dynamique exigeant un **degré élevé de flexibilité** dans la mise à jour et l'adaptation constantes de ses activités (ex. : au sud et à l'est de la Méditerranée, ainsi qu'en Europe orientale en raison de la crise en Ukraine). Il préconise qu'il soit tiré pleinement parti des travaux réalisés par la Fondation dans le domaine de la migration et de ses compétences.